

and against Hills



0

MAIRIE 1 place de la Mairie 86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE 205.49.37.30.91

Courriel: contact@champagne-saint-hilaire.fr Site internet: www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 30 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 9

Suffrages exprimés: 10

Vote:

Pour: 10 **Contre**: 0

Abstention:

<u>Présents</u>: M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU. Vincent BONNIN.

<u>Absents excusés</u> : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE

Absents non excusés:

Pouvoirs: M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Thomas LHOMMEAU

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Décision modificative n°1 du budget principal de la mairie - erreur d'article

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une erreur d'imputation a était faite lors de la saisie du budget principal de la mairie 2024 (concernait le versement au budget Goupillaud 2).

Une modification doit être faite sur le budget principal de la mairie comme suit : transfert de la totalité des crédits vers l'article 65736211 au lieu de l'article 657363- CCAS/CIAS.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Operation	Mentant
5736211 (65): Non dotés de la personnal	72 367,00		
657363 (65) : CCAS/CIAS	-72 367,00		
	0,00		

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à modifier le budget comme précisé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, En mairie, le 14 mai 2024

Le secrétaire de séance, Olivier PIN

Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours aaprès da Tribanel Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa ARul Proéfice surcesmission aux services de l'État.

086-218600526-20240514-20240517_CT_03-DE Reçu le 17/05/2024